

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

La carte scolaire 2019 dans la Haute-Loire doit se faire avec une perte de 3 postes. Même si le nombre d'élèves est en baisse, nous contestons ces retraits de postes car la situation de notre département exige au moins le maintien des dotations actuelles.

La Haute-Loire est un département rural avec un nombre important de petites écoles. Cet effet structure demande une dotation importante en postes. Encore plus pour l'année scolaire 2019 - 2020 avec la mise en application de la scolarisation obligatoire à 3 ans. Les écoles à classe unique verront ainsi arriver sur leurs bancs trois niveaux d'enseignement supplémentaires (PS1, PS2 et MS). Nous demandons un effort d'accompagnement pour ces écoles en les dotant systématiquement de deux classes le matin. Le premier accueil scolaire des élèves de maternelle doit se faire dans de bonnes conditions, la satisfaction de cette demande y contribuera.

Les écoles de plus grande taille accueillent parfois une ULIS Ecole. Les élèves de ces dispositifs ULIS sont maintenant comptés dans l'effectif global, c'est une bonne chose. Mais c'est insuffisant pour que l'inclusion scolaire se fasse dans de bonnes conditions. Nous demandons une attention particulière pour ces écoles : soit leur appliquer les seuils des RPI, soit comptabiliser chaque élève d'ULIS pour 1,5. Il s'agit là aussi de faire que les conditions d'accueil et de prise en compte d'élèves à besoins éducatifs particuliers s'améliorent.

La concurrence entre public et privé est très forte dans certaines zones de notre département. Il est important dans ces secteurs de soutenir l'école publique en maintenant une offre d'encadrement toujours supérieure à ce qui existe dans le privé. Il est sans doute utile également de vérifier les effectifs annoncés par les établissements privés qui semblent surévalués.

Merci de votre attention.

Les représentants Unsa Education au CTSD 43 :
Aurélie ANJARRY
Didier FABRE